Radiodiffusion

pour suivre l'évolution ultra-rapide de cette technique. Cependant, cela ne signifie pas que nous devions cesser d'essayer. Il faut poursuivre nos efforts. Nous l'avons toujours fait au Canada dans ce domaine et je pense que le gouvernement formulera des politiques susceptibles d'appliquer ce genre de technique tout en protégeant l'intérêt canadien, ce qui est notre objectif premier.

La recommandation nº 9 parle de la planification des futurs satellites canadiens et insiste sur la nécessité de consulter l'industrie de la radiodiffusion pour veiller à ce que l'on tienne bien compte des besoins de tous les Canadiens dans ce domaine. Les projets expérimentaux en cours explorent les moyens d'utiliser les derniers progrès technologiques pour améliorer les services de communications en général.

Cependant, pour être plus précis, Radio-Canada, l'OECA et l'industrie privée de la radiodiffusion ont été consultés et participent activement au programme expérimental Anik B. Les signaux de télévision éducative de l'OECA sont captés dans certaines villes du nord de l'Ontario. En outre, on capte dans certaines petites villes du nord de la Colombie-Britannique des signaux de Radio-Canada et de BCTV.

Le gouvernement s'intéresse toujours aux satellites utilisés à des fins de radiodiffusion. Des études sont en cours pour déterminer si le satellite Anik C peut assurer un service provisoire de radiodiffusion directe par satellite avant le lancement d'un satellite réservé à cet effet, ce qui aura lieu sans doute vers la fin des années 1980 si l'on décide d'adopter un tel système.

Le ministère des Communications a fait des études sur divers scénarios de satellites de radiodiffusion directe portant sur les aspects sociaux, économiques, réglementaires, institutionnels et de politique. Je pense qu'un de nos députés va traiter cet après-midi de l'autre problème que cela évoque, c'est-à-dire de la télévision payante dont il a déjà été question dans le rapport Therrien. Je ne sais pas au juste si le député d'en face est pour ou contre, mais tout cela est si étroitement imbriqué qu'on ne saurait parler de radiodiffusion sans parler aussi de diffusion directe, et la diffusion directe diffère en fait de la télévision payante, qui constitue une question très complexe et très discutée.

M. Waddell: Avez-vous dit trop compliquée pour faire l'objet d'un débat en Chambre?

M. Stollery: Revoilà l'honorable député. Incapable de se plier à une discipline. Son collègue a eu ses 20 minutes, pendant lesquelles je n'ai pas dit un mot, mais l'honorable député ne manque jamais de se faire remarquer quand quelque chose lui déplaît le moins du monde. Rester assis à sa place en fermant son clapet, il en est incapable. Comme ce serait agréable de ne pas l'entendre pendant deux ou trois minutes.

M. Waddell: C'est bien à vous de parler!

M. Stollery: Le ministère des Communications poursuit la préparation de la conférence administrative régionale 1983 des radiocommunications qui attribuera les positions orbitales et les fréquences d'émission des satellites de radiodiffusion. Il est certain que tout cela sort du cadre du vocabulaire courant. Ce dont il s'agit, c'est de dire à qui sera attribué chaque morceau de la bande de radiodiffusion, et cela n'est pas une question qui se règle entre Canadiens seulement. Cela fait appel à la collaboration internationale, non seulement entre le Canada et les États-Unis, mais aussi à tous les pays de l'hémisphère

occidental, car n'importe qui ayant un satellite géostationnaire peut envoyer ce qu'il voudra sur n'importe quel pays du monde occidental.

La mission première de la conférence administrative régionale de 1983 des radiocommunications consiste à créer le cadre dans lequel un grand nombre d'États souverains pourront mettre sur pied un réseau de radiodiffusion intérieur par satellite convenant à leurs besoins propres.

Depuis quelque temps, on est conscient de la nécessité des satellites pour la retransmission. Dès 1974, une étude conjointe était entreprise par le ministère des Communications et la Société Radio-Canada pour voir s'il était possible de se servir du système de retransmission en direct pour développer la couverture de Radio-Canada et une bonne partie des travaux du rapport restent encore valables de nos jours. Je signale également au député que la semaine dernière le réseau anglais de Radio-Canada a annoncé qu'il avait l'intention de demander une licence d'exploitation pour la chaîne n° 2, chose qui intéressera—j'en suis sûr—beaucoup sa circonscription.

L'adoption d'une réglementation et de politiques adéquates pour notre système de retransmission en direct dépend en fait des buts qu'on se sera fixés quant à l'établissement du service, des caractéristiques techniques et économiques et du milieu dans lequel il fonctionne. Le ministère des Communications s'emploie actuellement à revoir toutes ces questions.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement de la capacité des canaux de retransmission par satellite, car on a dit récemment qu'il était à craindre que les transpondeurs servant à la distribution d'émissions télévisées ne satisfassent plus à la demande jusqu'au lancement d'Anik D.

Je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je ne voudrais pas que le dernier orateur retienne son souffle en attendant que je présente l'autre partie de ma thèse que je ne puis exposer. Je tiens à le remercier encore une fois d'avoir attiré notre attention sur le sujet car, il le sait . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Je me contenterai d'une brève intervention, monsieur l'Orateur, afin de laisser plus de temps à mes collègues de gauche pour achever l'examen de la question. Je ne suis pas très souvent d'accord avec le député de Skeena (M. Fulton), mais la motion à l'étude me donne une de ces rares occasions.

Je suis heureux d'appuyer, du moins en principe, la motion dont il nous a saisis aujourd'hui. Elle a trait à une question sur laquelle on observe réellement bien peu de divergences parmi les divers partis représentés à la Chambre.

• (1640)

La principale différence, si différence il y a, c'est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voudrions que cette question soit débattue par les représentants élus du peuple à la Chambre ou à un comité parlementaire, alors que les ministériels préféreraient laisser cela aux seuls spécialistes du ministère des Communications. Pour ma part, je pense qu'au début, à tout le moins, il serait préférable que cette question ne soit pas étudiée à la Chambre, comme le propose la motion, mais par un comité parlementaire car, comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Stollery), il s'agit d'une question assez complexe sur le plan technique. En fait, le caractère technique de cette question et